

En 2019, le taux de pauvreté reste stable en Nouvelle-Calédonie

B. Buffière, Isee

En Nouvelle-Calédonie, le niveau de vie médian augmente entre 2008 et 2019. Les inégalités sont en léger recul sur les dix dernières années. Toutefois, près d'un Calédonien sur cinq vit toujours sous le seuil de pauvreté en 2019, l'inactivité et le chômage étant les principaux facteurs déterminants de cette pauvreté. La redistribution et l'autoconsommation jouent un rôle significatif en aidant les plus vulnérables. Le taux de pauvreté, proche de celui de la Polynésie française, demeure plus élevé qu'en France.

Durant les dix dernières années, le **niveau de vie** mensuel médian a augmenté de 1,5 % par an¹, pour atteindre 172 200 F.CFP en 2019. Il partage la population en deux, la moitié vivant dans des ménages avec un niveau de vie inférieur à ce seuil et l'autre moitié, dans des ménages ayant un niveau de vie supérieur. Ce niveau correspond ainsi à un revenu disponible de 172 200 F.CFP mensuel pour une personne seule et de 362 000 F.CFP pour un couple avec 2 enfants. Concept statistique, le niveau de vie rapporte le **revenu disponible** d'un ménage au nombre pondéré de personnes qui composent ce ménage (unités de consommation).

Le niveau de vie augmente pour chaque **décile**, mais à des rythmes différents. En effet, les 6 premiers déciles de niveau de vie augmentent de l'ordre de 1,6 % par an. Les déciles 7 et 8, quant à eux, bénéficient d'une croissance plus forte (respectivement +2,1 % et +1,8 %). Enfin, le dernier décile enregistre la croissance la plus faible (+1,4 %).

Déciles de niveau de vie mensuel en 2019
et taux de croissance annuel moyen du niveau de vie,
par décile de niveau de vie



Source : Isee, Enquêtes BCM 2008 et BDF 2019

Note de lecture : en 2019, 70 % des individus ont un niveau de vie inférieur à 280 000 F.CFP. Entre 2008 et 2019 le septième décile de niveau de vie a augmenté en moyenne de 2,1 % par an.

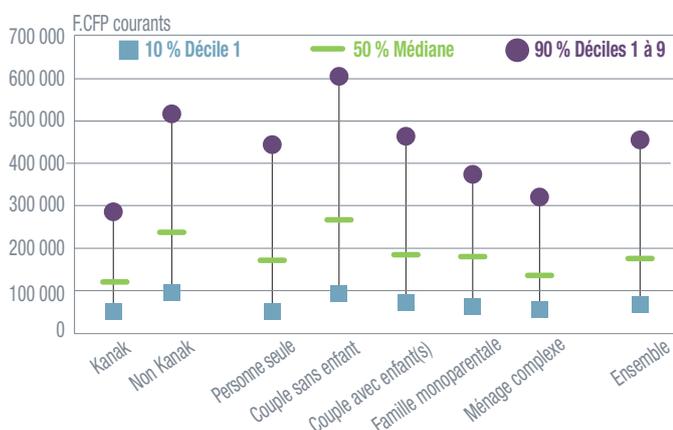
¹ Les évolutions sont mesurées en utilisant des francs constants, c'est-à-dire corrigés de la variation des prix sur la période. Dans cette étude, l'évolution en francs constants résulte de l'indice général des prix à la consommation.

Des évolutions de niveau de vie différenciées selon les caractéristiques du ménage

Les évolutions des niveaux de vie sont différentes selon les types de ménages. Les couples avec enfant(s) et surtout les familles monoparentales, ayant bénéficié de la hausse des prestations sociales, ont connu les plus fortes augmentations avec respectivement +1,1 % et +1,8 % de croissance annuelle moyenne. Les niveaux de vie des couples sans enfant et des ménages complexes² connaissent, quant à eux, une plus faible augmentation (moins de 1 % par an).

Le niveau de vie médian des **ménages non Kanak** (234 200 F.CFP) est deux fois plus important que celui des **ménages Kanak** (116 800 F.CFP). Deux facteurs principaux expliquent un tel écart. Le premier provient de la structure même du ménage : taille, composition et situation d'activité. En moyenne, les ménages Kanak sont de plus grande taille et comportent plus de personnes inactives. En conséquence, les revenus du travail sont partagés entre plus de personnes et cela diminue le niveau de vie de chacun des membres de ces ménages. Le deuxième facteur provient du fait que les Kanak occupent des professions moins rémunératrices. En effet, seuls 4,4 % des actifs occupés Kanak sont des cadres et 15,3 % des professions intermédiaires. Pour les actifs non Kanak, ces parts sont respectivement de 15,7 % et 26,7 %. A l'opposé, les professions moins rémunératrices, comme employés et ouvriers, concentrent près de 80 % des actifs occupés Kanak, et 45 % des non Kanak.

Distribution du niveau de vie en 2019 par communauté d'appartenance et type de ménage



Source : Isee, Enquête BDF 2019

50 000 personnes pauvres en Nouvelle-Calédonie en 2019

En 2019, le **seuil de pauvreté** s'élève à 86 100 F.CFP mensuels. Construction statistique, le seuil de pauvreté mesure un niveau de pauvreté en ressources, indépendamment de la pauvreté ressentie ou de la pauvreté en conditions de vie. Il traduit le

niveau de vie en deçà duquel sont considérés comme pauvres tous les individus de ces ménages. Ainsi une personne seule sera considérée comme pauvre en 2019, lorsqu'elle dispose d'un revenu disponible mensuel inférieur à 86 100 F.CFP. Pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans, le seuil de pauvreté est de 180 800 F.CFP par mois. Il est de 310 000 F.CFP pour un ménage complexe composé de cinq personnes âgées de 14 ans ou plus, et deux personnes de moins de 14 ans.

Revenu disponible marquant l'entrée dans la pauvreté selon la composition du ménage

	Taille du ménage (nbre de personnes)	Taille du ménage pondérée (nbre d'UC)	Seuil de revenu disponible (F.CFP)
Personne seule	1	1,0	86 100
Famille monoparentale 1 enfant âgé de moins de 14 ans	2	1,3	111 900
Famille monoparentale 2 enfants âgés de moins de 14 ans	3	1,6	137 800
Famille monoparentale 1 enfant âgé de 14 ans ou plus ou couple sans enfant	2	1,5	129 200
Couple avec 1 enfant âgé de moins de 14 ans	3	1,8	155 000
Couple avec 1 enfant âgé de 14 ans ou plus	3	2,0	172 200
Couple avec 2 enfants âgés de moins de 14 ans	4	2,1	180 800
Famille complexe 5 adultes et 2 personnes de moins de 14 ans	7	3,6	310 000

Source : Isee, Enquête BDF 2019

Unités : nbre, F.CFP

En 2019, un peu plus de 49 700 personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Ceci correspond à un **taux de pauvreté** de 18,3 %.

La mesure de la pauvreté en Nouvelle-Calédonie

Le concept de pauvreté en Nouvelle-Calédonie ne renvoie à aucune notion d'exclusion, de marginalisation, de privation ou de renoncement à ses besoins.

Depuis 2008, la définition de la pauvreté a changé en Nouvelle-Calédonie afin de se rapprocher de celle utilisée par l'Insee, Eurostat et l'OCDE :

- En 2008, le calcul du seuil de pauvreté reposait sur 50 % de la médiane du niveau de vie calculé à partir du **revenu total** des ménages. En 2019, la nouvelle définition se base sur 50 % de la médiane du niveau de vie calculé à partir du revenu disponible des ménages (hors revenus exceptionnels et déduction faite des prélèvements obligatoires).

- en 2008 le taux de pauvreté était exprimé en pourcentage des ménages, alors qu'en 2019 il représente un pourcentage de la population totale.

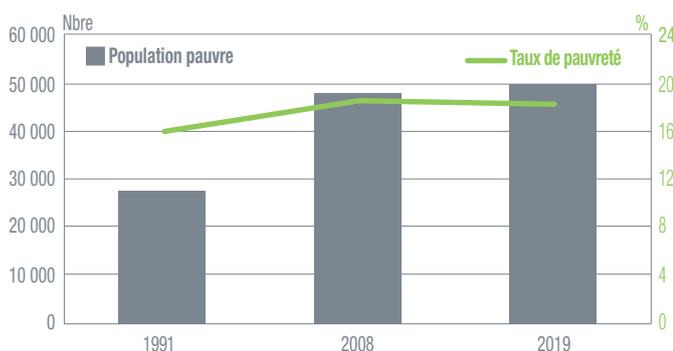
Enfin, autre distinction majeure, en 2008 le taux de pauvreté se déclinait par province, ce que la taille de l'échantillon de 2019 ne permet pas.

² En Nouvelle-Calédonie, les familles complexes réunissent plusieurs générations et sont les plus nombreuses en termes de taille.

Entre 1991 et 2008, la population vivant sous le seuil de pauvreté avait augmenté en moyenne annuelle de 3,3 % et la population totale de 2,4 %. Cette croissance supérieure avait entraîné une augmentation sensible du taux de pauvreté, de plus de 2 points sur la période. Depuis 2008, ces croissances sont au ralenti et proches : la population totale augmente légèrement plus que la population pauvre (respectivement +0,5 % et +0,3 % en croissance annuelle moyenne). De ce fait, malgré 2 000 pauvres supplémentaires, le taux de pauvreté reste stable depuis 2008.

L'intensité de la pauvreté suit la même tendance et se maintient à 31 %, reflétant une situation des pauvres qui ne se dégrade pas, mais ne s'améliore pas non plus.

Taux de pauvreté et population pauvre en 1991, 2008 et 2019



Source : Isee, Enquêtes BCM 1991 et 2008, BDF 2019

La pauvreté largement liée au statut professionnel

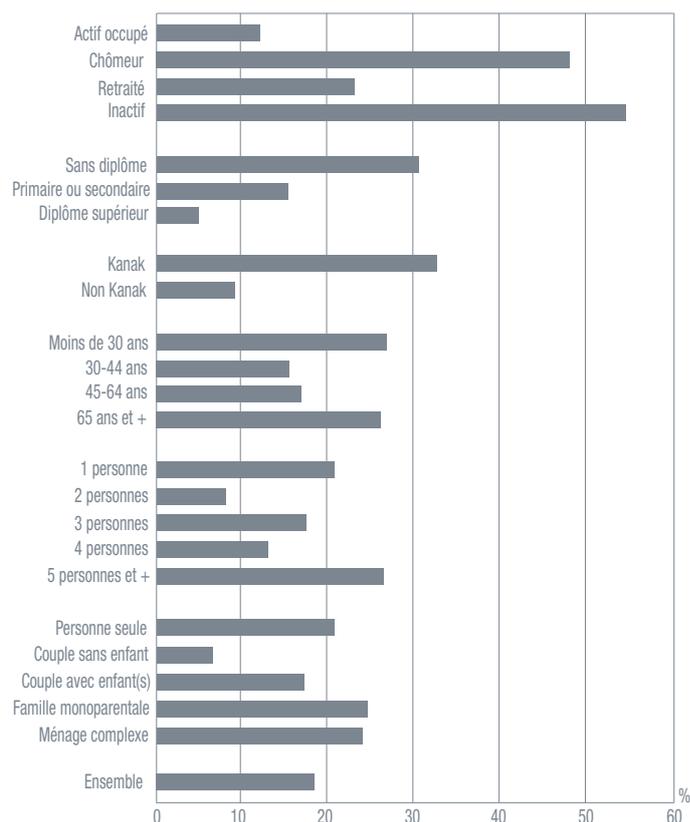
La situation professionnelle est le principal déterminant de la pauvreté. En effet, le taux de pauvreté des personnes vivant dans un ménage dont la **personne de référence** est en emploi est de 12 %. Ce taux est porté à 48 % si la personne de référence est au chômage et à 54 % si elle est inactive.

À l'inverse, si la personne de référence occupe un emploi de cadre, profession intellectuelle supérieure ou profession intermédiaire, le taux de pauvreté est quasiment nul (moins de 1 %) alors que si elle est employée ou ouvrière, les taux sont respectivement de 18 % et 20 %.

Le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage, qui conditionne souvent la situation professionnelle, est aussi un facteur déterminant de la pauvreté. Plus le niveau de diplôme est élevé et plus le taux de pauvreté diminue, pour atteindre moins de 5 % quand la personne de référence dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

D'autres caractéristiques socio-économiques, comme la taille, le type de ménage ou l'âge de la personne de référence, sont discriminants face à la pauvreté. Ainsi, le taux de pauvreté des

Taux de pauvreté des individus selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage, la taille et le type de ménage



Source : Isee, Enquête BDF 2019

personnes vivant dans une famille nombreuse (cinq personnes ou plus), monoparentale ou complexe, avoisine les 24 %. Pour celles vivant en couple sans enfant, le taux est très inférieur (6 %). Enfin, les individus vivant dans les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans ou de plus de 64 ans, sont plus exposés à la pauvreté avec des taux avoisinant 27 % dans les deux cas.

Plus de jeunes chez les pauvres

Plus de la moitié de la population pauvre vit dans des familles nombreuses de cinq personnes ou plus. Dans 8 cas sur 10 ce sont des couples avec enfant(s) ou des familles complexes. En conséquence, la population des pauvres est globalement plus jeune avec un âge médian de 28 ans, de 6 ans inférieur à celui du reste de la population. Plus de 50 % des pauvres sont âgés de moins de 30 ans. Les 10-19 ans représentent 21 % de la population pauvre et 14 % du reste de la population.

Au regard des origines, cette population est composée à 71 % de Kanak et 89 % est native de Nouvelle-Calédonie. Du point de vue du statut professionnel, seulement 14 % sont actifs occupés, en grande majorité employés ou ouvriers. Les chômeurs et les inactifs représentent 66 % de la population pauvre et seulement 39 % du reste de la population. Il n'y a proportionnellement pas plus de retraités dans la population pauvre.

Des inégalités toujours élevées bien qu'en légère baisse

En 2019, les 20 % des personnes les plus aisées en Nouvelle-Calédonie perçoivent, à elles seules, près de 44 % de l'ensemble des revenus (exprimés en montant total des niveaux de vie). Les 20 % les plus modestes n'en perçoivent que 5 %. Ainsi cette valeur totale des revenus perçue par les 20 % les plus aisés est 8,4 fois supérieure à celle perçue par les 20 % les plus modestes. Ce ratio **interquintile des masses de niveau de vie**, témoigne d'un niveau élevé des inégalités en Nouvelle-Calédonie. Toutefois les inégalités sont en légère baisse, puisqu'en 2008 ce ratio était égal à 9,1. À titre de comparaison, en métropole, il était de 4,4 en 2018.

D'autres indicateurs témoignent de la légère baisse des inégalités. Le **rapport interdécile** montre que le niveau de vie des 10 % les plus aisés (supérieur à D9) est 7,1 fois supérieur à celui des 10 % d'individus les plus modestes (inférieur à D1), rapport qui s'élevait à 7,4 en 2008. De même **l'indice de Gini** calculé sur les niveaux de vie confirme cette tendance en affichant un niveau à 0,393 en 2019 et 0,411 en 2008. Cet indice varie entre 0 et 1. Plus il se rapproche de 0, plus la distribution des revenus est égalitaire.

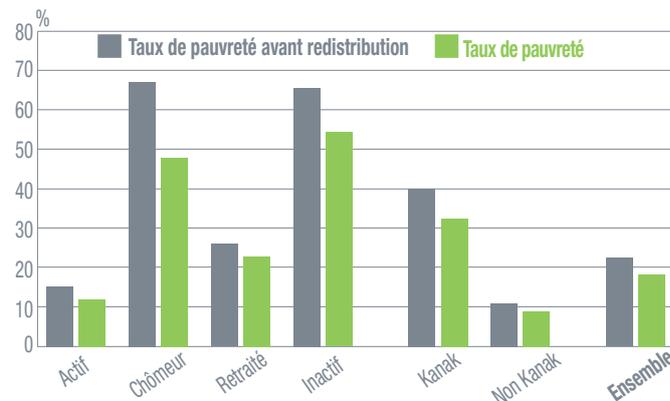
Redistribution et autoconsommation réduisent la pauvreté et les inégalités

La **redistribution monétaire** a un impact significatif sur le taux de pauvreté. Sans ce système de transferts monétaires, le taux de pauvreté serait supérieur de 4,2 points pour atteindre plus de 22 % de la population. Ce seraient alors 11 500 personnes de plus qui vivraient sous le seuil de pauvreté. En outre, l'intensité de la pauvreté serait supérieure de 2,5 points traduisant une situation des pauvres encore plus précaire. La redistribution joue également son rôle de réduction des inégalités entraînant une baisse de l'indice de Gini de 0,04 point en 2019. Les bénéfices de la redistribution sont par ailleurs davantage perceptibles en 2019 qu'en 2008. En effet, elle fait baisser le taux de pauvreté en 2019 d'un point de plus qu'en 2008. Ceci s'explique en partie par la hausse des prestations sociales.

Logiquement ce sont les populations les plus touchées par la pauvreté qui bénéficient le plus de la redistribution. En effet, sans redistribution, les taux de pauvreté des chômeurs et des inactifs atteindraient plus de 65 %, soit respectivement 19 et

11 points de plus. Grâce à la redistribution, le taux de pauvreté de la population Kanak est réduit de 7,5 points (et de 2 points pour les non Kanak).

Taux de pauvreté par statut professionnel et communauté d'appartenance de la personne de référence du ménage

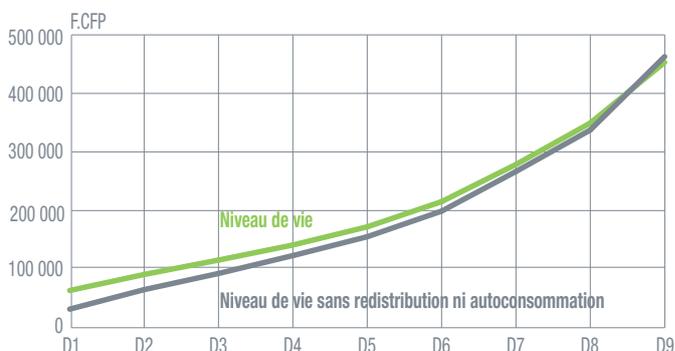


Source : Isee, Enquête BDF 2019

L'**autoconsommation** contribue elle aussi, mais dans une moindre mesure, à modérer la pauvreté et son intensité, réduisant le taux de 2,5 points et l'intensité de 6 points.

Enfin, les effets conjugués de la redistribution et de l'autoconsommation profitent davantage aux ménages les plus modestes. Le premier décile double et le deuxième augmente de 40 %.

Effets conjugués de l'autoconsommation et de la redistribution : déciles de niveaux de vie comparés



Source : Isee, enquête BDF 2019

Taux et intensité de la pauvreté et indice de Gini comparés 2008 et 2019

	2008			2019		
	Avec autoconsommation et redistribution*	Avant redistribution	Sans autoconsommation**	Avec autoconsommation et redistribution*	Avant redistribution	Sans autoconsommation**
Population pauvre	47 900	55 350	52 600	49 700	61 200	56 400
Taux de pauvreté	18,6 %	21,5 %	20,5 %	18,3 %	22,5 %	20,7 %
Intensité de la pauvreté	31,2 %	41,2 %	38,6 %	30,7 %	33,2 %	36,6 %
Indice de Gini	0,411	0,442	0,428	0,393	0,430	0,413

Source : Isee, Enquêtes BCM 2008 et BDF 2019

* Définition du taux de pauvreté adoptée en Nouvelle-Calédonie en 2019

** Taux de pauvreté monétaire

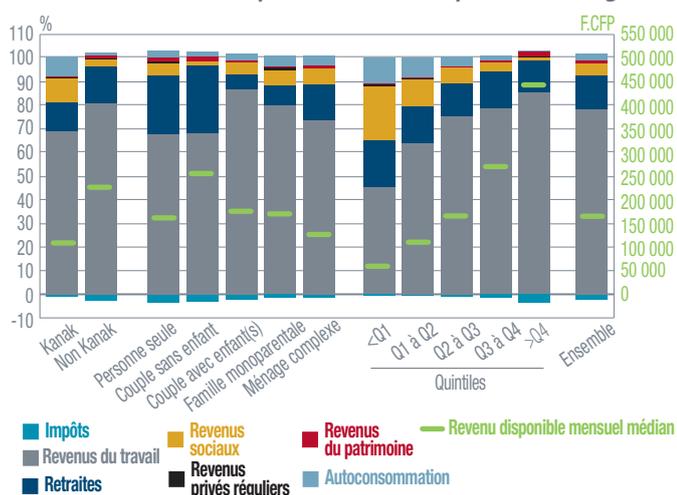
Unités : nbre, %

80 % du revenu disponible des ménages est issu du travail

La structure du revenu disponible des ménages n'a pas évolué depuis 2008. Les revenus du travail restent de loin la première source de revenu des ménages et procurent 78,2 % du revenu disponible, suivis par les retraites (14,8 %), les prestations sociales (4,7 %) et l'autoconsommation (3,0 %). Les autres sources de revenus entrant dans la composition du revenu disponible sont les revenus du capital (essentiellement les loyers immobiliers et fonciers perçus à hauteur de 1,2 %) et enfin, à un niveau très faible les transferts privés réguliers provenant d'autres ménages (0,3 %, principalement les pensions alimentaires). Les impôts directs réduisent ce revenu de 2,1 %.

Parmi les revenus du travail, 87 % sont des salaires et le reste, les revenus des travailleurs indépendants et chefs d'entreprise. Quels que soient la communauté d'appartenance, le niveau de vie ou le type de ménage, les revenus du travail représentent systématiquement la principale source de revenu. Toutefois la structure des ressources diffère selon ces caractéristiques socio-économiques. En effet, les ménages d'origine Kanak ont une part plus faible de revenus provenant du travail qui est compensée par des prestations sociales et une autoconsommation plus importantes. Les personnes seules et les couples sans enfant sont les plus dépendants des retraites : ils sont plus souvent composés de personnes âgées de 60 ans ou plus (respectivement 47 % et 38 % de 60 ans ou plus dans ces ménages, et 15 % dans la population totale). Sans enfant à charge, ils sont aussi les plus exposés aux impôts directs avec près de 3 % de leur revenu disponible qui leur sont consacrés (moins de 2 % pour les autres types de ménage).

Structure et montant du revenu disponible par individu pondéré (unité de consommation) selon les caractéristiques socioéconomiques des ménages



Source : Isee, Enquête BDF 2019

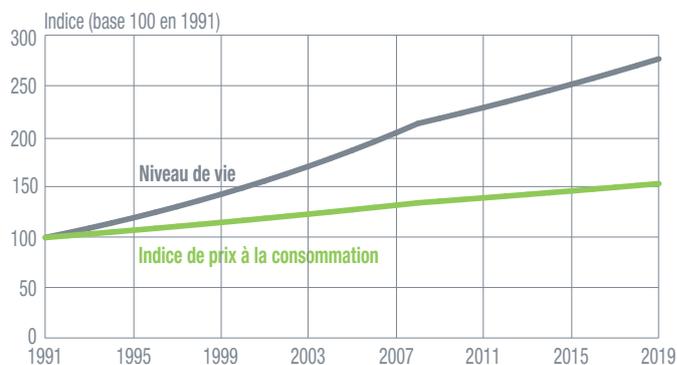
Note de lecture : les 20 % de la population provenant des ménages ayant le niveau de vie le plus modeste (inférieur à Q1) ont un revenu monétaire provenant pour 45,5 % des revenus du travail. La moitié des individus issus de ces ménages ont un revenu disponible mensuel inférieur à 63 600 F.CFP (revenu disponible médian).

Les ménages avec enfants, par leur structure plus jeune, sont plus en activité et éligibles aux allocations familiales. De ce fait, les revenus du travail et les prestations sociales occupent une part plus importante de leur revenu disponible. Par ailleurs des revenus privés réguliers, correspondant aux pensions alimentaires, viennent compléter le revenu des familles monoparentales. Enfin, la distinction par **quintiles de niveau de vie** met en relief une forte hétérogénéité de la composition du revenu disponible. Le revenu disponible des ménages les plus modestes se compose de moins de la moitié des revenus du travail, de 23 % de prestations sociales et de 11 % d'autoconsommation. En moyenne sur l'ensemble des ménages, ces deux derniers postes ne représentent que 4 % et 3 % du revenu. Plus le niveau de vie augmente, plus la part des revenus du travail augmente, pour atteindre plus de 85 % du revenu disponible pour les ménages les plus aisés.

Pouvoir d'achat et taux d'épargne en hausse depuis 1991

Le **pouvoir d'achat** des ménages est en hausse constante depuis 1991. Sur la période 1991 à 2008, le revenu monétaire disponible des ménages a augmenté de 4,5 % par an en moyenne, soit une augmentation supérieure à celle de l'indice des prix (1,8 % en moyenne annuelle). Il en résulte une augmentation du pouvoir d'achat de plus de 2,7 % par an sur la période. Depuis 2008, bien que ralenti sous l'effet d'une moindre croissance du revenu monétaire disponible (2,4 % en moyenne annuelle), le pouvoir d'achat continue sa progression à un taux de 1,2 % par an.

Évolution de l'indice des prix à la consommation et du revenu monétaire disponible par UC sur les périodes 1991-2008 et 2008-2019

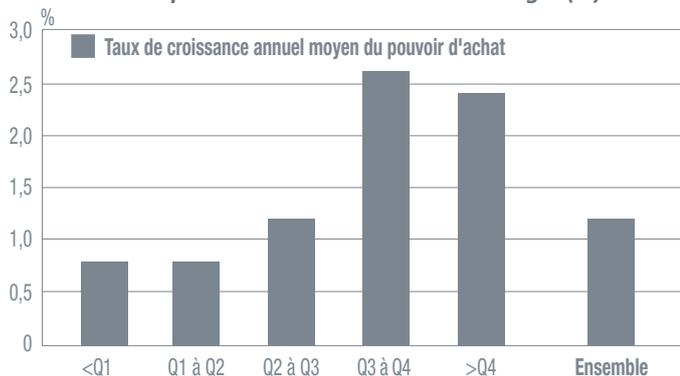


Source : Isee, Enquêtes BCM 2008 et BDF 2019 et Indice des prix à la consommation

Cette hausse ne profite pas à toutes les catégories de la population. Le pouvoir d'achat des personnes seules baisse de 1,3 % par an sur la période 2008-2019. Il reste stable pour les couples sans enfant et les familles monoparentales. Les ménages complexes et les couples avec enfant(s) bénéficient d'une augmentation significative de leur pouvoir d'achat de plus de 1 % par an en moyenne. De même, cette croissance est beaucoup plus importante dans les ménages au niveau de

vie élevé (supérieur à Q3), pour lesquels les taux de croissance avoisinent 2,5 % annuel, que dans les ménages les plus précaires (0,8 %).

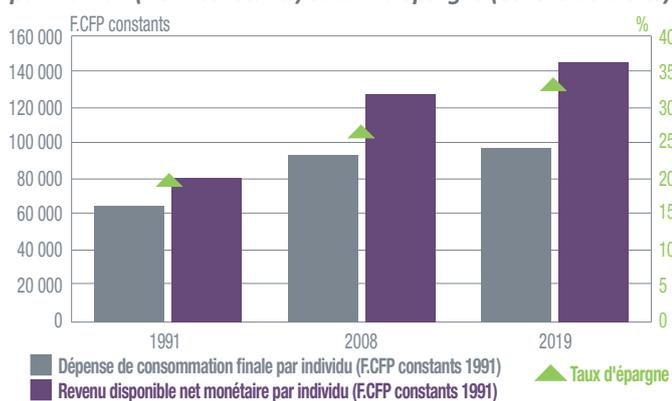
Taux de croissance moyen du pouvoir d'achat sur la période 2008-2019, selon le quintile du niveau de vie des ménages (%)



Source : Isee, Enquêtes BCM 2008 et BDF 2019

Malgré le ralentissement de la croissance du revenu disponible, celle-ci reste supérieure à celle de la dépense de consommation des ménages qui, de son côté, a fortement diminué³. Ainsi les ménages ont pu dégager une épargne plus importante. Le taux d'épargne augmente donc et atteint 33 % en 2019, soit 6 points de plus qu'en 2008.

Dépense de consommation et revenu disponible monétaire net par individu (F.CFP constants) et taux d'épargne (échelle de droite)



Source : Isee, Enquêtes BCM 1991, 2008 et BDF 2019

Une pauvreté et des inégalités plus élevées en Nouvelle-Calédonie

Dans un but de comparaison des niveaux de vie et de la pauvreté avec d'autres territoires, il est important d'harmoniser les pouvoirs d'achat et les définitions.

Indicateurs d'inégalités - indice de Gini, rapport interdécile et rapport interquintile des masses de niveau de vie

	NC 2019	France 2018	Guyane 2017	Guadeloupe 2017	Martinique 2017	La Réunion 2017	Mayotte 2017	Polynésie Française 2015
Indice de Gini	0,419	0,298	0,429	0,341	-	0,361	-	0,530
Rapport interdécile D9/D1	8,7	3,5	7,8	4,9	4,9	4,4	-	9,2
Rapport interquintile des masses de niveau de vie	10,2	4,4	10,5	5,9	5,7	5,4	>80	-

Sources : Isee, Enquêtes BCM 2008 et BDF 2019, Insee Enquête BDF 2017 et ERFS 2018, ISPF Enquête EBF 2015

Note de lecture : la Nouvelle-Calédonie, avec un indice de Gini de 0,419, est plus inégalitaire que La Réunion (0,361), mais moins que la Guyane (0,429).

En 2019, en Nouvelle-Calédonie, les 10 % des individus issus des ménages les plus aisés ont un niveau de vie au moins 8,7 fois supérieur à celui des 10 % issus des ménages les plus modestes (rapport interdéciles D9/D1).

En France en 2018, les 20 % des personnes les plus aisées perçoivent 4,4 fois plus de revenus (exprimés en niveau de vie) que les 20 % des personnes les plus modestes (ratio interquintiles).

³ Voir synthèse n° 49 « Les dépenses des ménages marquent le pas ».

⁴ Le niveau de vie monétaire est calculé à partir du revenu monétaire disponible (hors autoconsommation).

La dimension internationale de la pauvreté

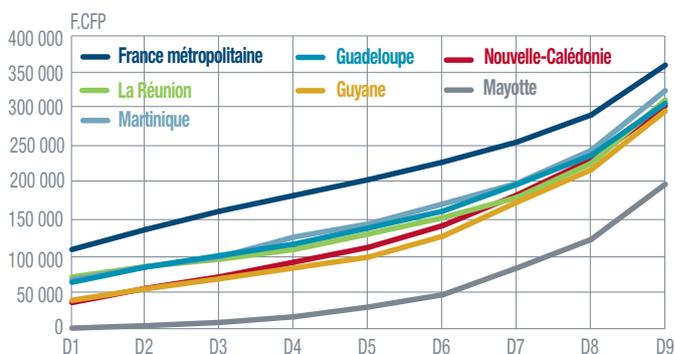
La définition de la pauvreté diffère d'un pays à l'autre ce qui rend les comparaisons internationales souvent impossibles.

Dans le cas de la plupart des pays membres de l'OCDE l'approche monétaire est privilégiée, ce qui autorise les comparaisons.

Dans la plupart des pays de la zone Pacifique en revanche, le concept de pauvreté se définit par la non satisfaction des besoins primaires. Cette approche se base sur la consommation et a pour but de distinguer les ménages ne pouvant pas subvenir à leurs besoins primaires (se nourrir, se loger, se déplacer...). Ainsi les taux de pauvreté estimés à Fidji et au Vanuatu respectivement de 29 % (2019) et 13 % (2010) ne sont en aucun cas comparables à ceux de la Nouvelle-Calédonie.

Ces comparaisons sont possibles en tenant compte du niveau de vie monétaire pour la Nouvelle-Calédonie⁴ et de la **parité de pouvoir d'achat**. Sur cette base, le niveau de vie médian en Nouvelle-Calédonie est près de 4 fois supérieur à celui de Mayotte et de 14 % à celui de la Guyane. Toutefois, il est entre 15 % et 20 % inférieur à ceux des autres DOM, et de 46 % inférieur à celui de la France métropolitaine. Concernant les populations les plus modestes (niveau de vie inférieur à D2), Mayotte à part, les niveaux de vie sont les plus bas en Nouvelle-Calédonie (avec la Guyane), dû en partie à un système de prestations sociales différent. Cette situation s'observe jusqu'au 7^e décile (D7). En revanche, pour les 30 % des individus les plus aisés, les niveaux de vie s'harmonisent avec les autres territoires ultramarins.

Comparaison des montants de niveaux de vie (monétaires) corrigés selon la parité de pouvoir d'achat, sur différents territoires

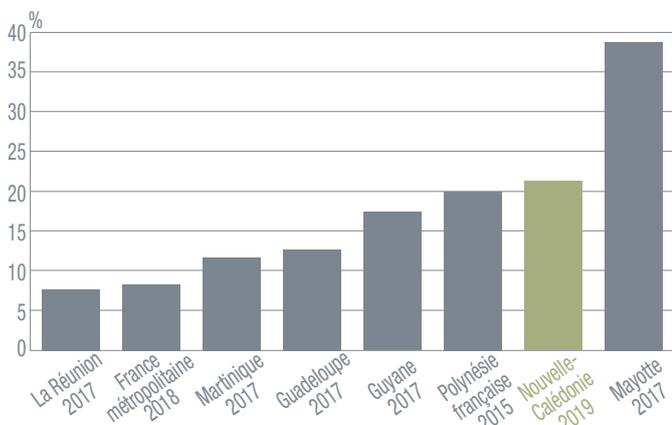


Sources : Isee, Enquête BDF 2019, Insee Enquête BDF 2017

Ces constats traduisent des inégalités plus prononcées en Nouvelle-Calédonie que sur les autres territoires de comparaison (à l'exception de Mayotte et la Guyane).

La comparaison des taux de pauvreté monétaire montre que la Nouvelle-Calédonie est proche de la Polynésie française, avec un taux bien inférieur à Mayotte, mais supérieur à celui de la France et des autres départements ultramarins.

Comparaison des taux de pauvreté monétaire (seuils locaux 50 % de la médiane du niveau de vie)

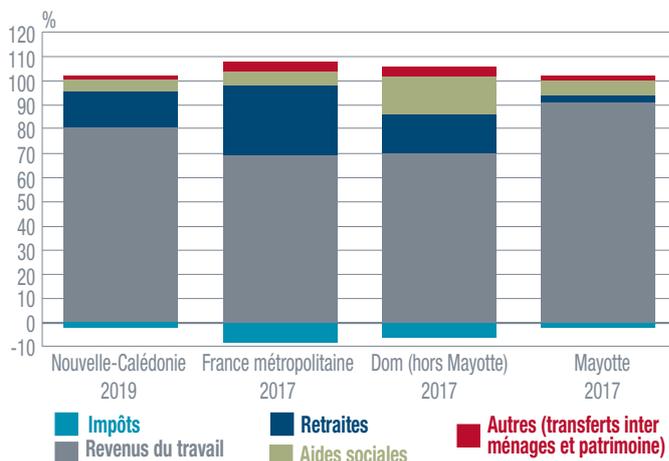


Sources : Isee, Enquête BDF 2019, ISPF Enquête EBF 2015 et Insee Enquête BDF 2017

Par rapport aux départements ultramarins, la plus faible part des prestations sociales dans le revenu disponible peut expliquer le taux de pauvreté plus important de la population calédonienne. Du point de vue de la composition du revenu monétaire disponible, la Nouvelle-Calédonie se situe entre

Mayotte d'un côté, et la France et les autres départements ultramarins de l'autre. En effet, par sa population plus jeune, la part des revenus du travail est plus importante en Nouvelle-Calédonie et en conséquence directe, celle des retraites y est plus faible. Ce phénomène est accentué par des montants de retraite moins élevés. Par ailleurs, le système de redistribution en Nouvelle-Calédonie est moins développé, les impôts directs et les prestations sociales y sont moins représentés.

Décomposition du revenu disponible monétaire



Sources : Isee, Enquête BDF 2019, ISPF Enquête EBF 2015 et Insee Enquête BDF 2017

DÉFINITIONS

Autoconsommation : elle comprend les denrées non achetées, produites par le ménage lui-même (produits du jardin ou du champ, cueillette, élevage, chasse, pêche) et valorisées au prix du marché.

Dépense de consommation des ménages : elle comprend les dépenses effectuées par les ménages pour acquérir les biens et services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les dépenses d'investissement du logement et des transferts financiers sans contrepartie (impôts directs ou indirects, dons...) ne sont pas inclus dans la dépense de consommation.

Épargne des ménages : elle correspond à la part du revenu monétaire disponible des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation.

Indice de Gini : il s'agit d'un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 et 1. L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice est élevé. Dans le cadre de cette étude, il s'applique au niveau de vie sur l'ensemble de la population en Nouvelle-Calédonie.

Intensité de la pauvreté : elle permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il s'agit de l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Ménage Kanak / non Kanak : un ménage Kanak est un ménage pour lequel la personne de référence a déclaré appartenir uniquement à la communauté Kanak (sans aucune autre communauté). Il peut y avoir d'autres communautés parmi les membres d'un ménage Kanak. À l'inverse, un ménage non Kanak est un ménage dont la personne de référence a déclaré appartenir à une autre communauté en plus ou pas de la communauté Kanak (cas des personnes ayant déclaré plusieurs communautés, dont Kanak).

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon une échelle qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Parité de pouvoir d'achat : elle est représentée par un taux de conversion monétaire, qui permet d'exprimer dans une devise commune les pouvoir d'achats de territoires différents. Ce taux exprime le rapport entre le montant nécessaire dans des territoires différents pour se procurer le même panier de biens et services.

Personne de référence : elle est déterminée en tenant compte par ordre d'importance de l'activité, du fait d'avoir un conjoint, du fait d'avoir un enfant et de l'âge.

Pouvoir d'achat : il représente la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec un niveau de revenu monétaire disponible. Son évolution est liée à celle des prix et du revenu monétaire disponible moyen des ménages.

DÉFINITIONS

Quintiles et déciles de niveau de vie : les niveaux de vie sont souvent représentés en quintile ou en déciles. Les **quintiles** divisent la population en 5 groupes de taille égale. Chaque groupe correspond à 20 % du total de la population. Le premier groupe (inférieur au premier quintile Q1) correspond aux 20 % de la population issue des ménages ayant le niveau de vie le plus bas (inférieur à 90 900 F.CFP mensuels), suivi du deuxième groupe (compris entre Q1 et Q2) rassemblant les 20 % des individus suivants, etc. Le dernier groupe (supérieur à Q4) correspond aux 20 % de la population résidant dans les ménages ayant le niveau de vie le plus élevé (supérieur à 349 400 F.CFP mensuels). Les **déciles** divisent la population en 10 groupes de taille égale. Chaque groupe correspond à 10 % du total de la population. Le premier groupe (inférieur à D1) correspond aux 10 % des individus résidant dans les ménages ayant le niveau de vie le plus bas (inférieur à 63 600 F.CFP mensuel). À l'opposé, le dernier groupe (supérieur à D9) correspond aux 10 % de la population issue des ménages au niveau de vie le plus élevé (supérieur à 453 000 F.CFP mensuel).

Rapport interdécile : il correspond au rapport du 9^e décile au 1^{er} décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

Rapport interquintile des masses de niveau de vie (ou *ratio (100 - S80)/S20*) : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

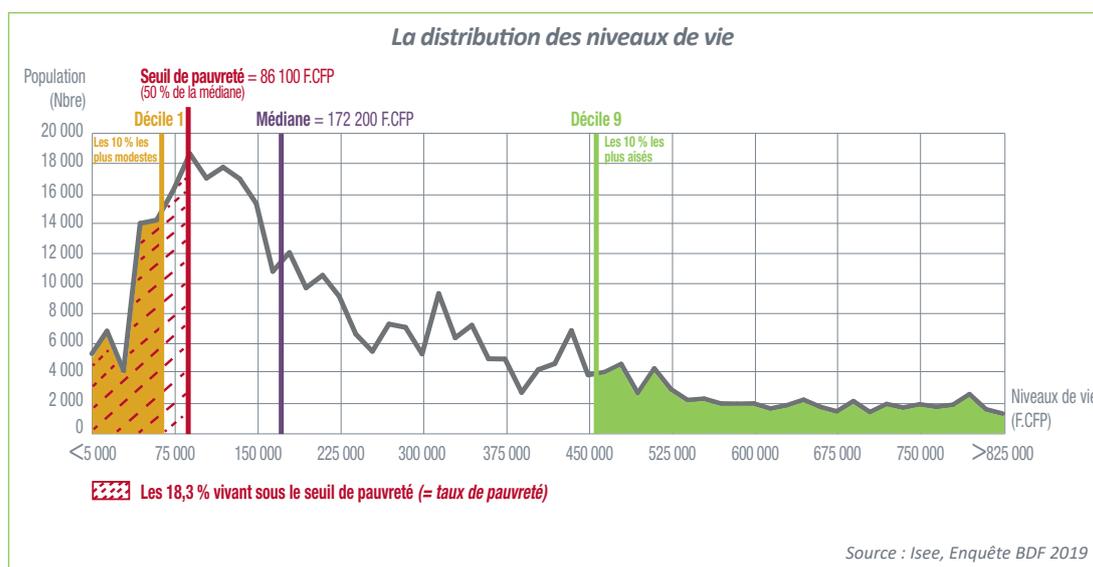
Redistribution : elle regroupe l'ensemble des prestations sociales monétaires et des prélèvements directs (impôt sur le revenu, taxe foncière) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre les ménages. Un certain nombre de prestations sociales sont non monétaires et donc exclues de l'étude (aide médicale, aides indirectement versées aux ménages...).

Revenu disponible : le revenu disponible correspond à la somme des revenus du travail, des revenus des transferts réguliers (retraites, allocations et prestations sociales, transferts privés, etc.), des revenus du patrimoine et de la valorisation de l'autoconsommation, déduit des prélèvements obligatoires (impôt sur le revenu et taxe foncière). Le **revenu monétaire disponible** correspond à la même définition, mais sans la prise en compte de la valorisation de l'autoconsommation.

Revenu total : il correspond à la somme des revenus monétaires réguliers (revenus du travail, retraites, revenus sociaux, revenu du patrimoine, transferts privés), des revenus monétaires exceptionnels, et des revenus non monétaires (autoconsommation, avantages en nature et cadeau reçus). Définition prise en compte en 2008 dans le calcul du niveau de vie en Nouvelle-Calédonie (Isee, BCM 2008).

Seuil de pauvreté : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Dans le contexte de cette étude le seuil de pauvreté est fixé à 50 % de la médiane du niveau de vie.

Taux de pauvreté : il correspond à la proportion d'individus vivant sous le seuil de pauvreté. Le **taux de pauvreté monétaire** se base sur un seuil de pauvreté monétaire calculé à partir d'un revenu monétaire disponible (excluant l'autoconsommation). Cette définition est adoptée par l'Insee pour mesurer la pauvreté en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.



BIBLIOGRAPHIE

- B. Buffière, « Les dépenses des ménages marquent le pas », Isee, Synthèse n° 49 - Enquête Budget des Familles - Nouvelle-Calédonie, mai 2021
- L. Audoux, C. Mallemanche, P. Prévot, « Une pauvreté marquée dans les DOM notamment en Guyane et à Mayotte », Insee Première, n° 1804, juillet 2020
- N. Roubio Collet, E. Desmazures, « Les prix un tiers plus élevés en France qu'en métropole en 2015 », Isee, Synthèse Cerom, avril 2018
- J. Benoit, « Le transport deuxième poste de dépense des familles en Polynésie Française », Ispf Point Fort, n° 1, janvier 2017

Synthèse n° 52

Edition Août 2021

Directeur de la publication : O. Fagnot

Conception graphique : C. Aluze, M. Guiseppi